



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Biziat. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.biziat.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est conforme au compte de gestion édité par le comptable du trésor.

Les résultats 2021 s'établissent ainsi :

BP 11100	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	€ 73 813.62	€ 617 877.11	€ 691 690.73
Dépenses	€ 118 937.49	€ 473 958.65	€ 592 896.14
Résultat de l'exercice	- 45 123.87 €	€ 143 918.46	€ 98 794.59
Résultat antérieur	€ 11 340.06	€ 135 832.72	€ 147 172.78
Solde d'exécution	- 33 783.81 €	€ 279 751.18	€ 245 967.37
RAR recettes		€ -	€ -
RAR dépenses	€ 48 850.00	€ -	€ 48 850.00
Résultat d'ensemble	- 82 633.81 €	€ 279 751.18	€ 197 117.37

La section de fonctionnement**DEPENSES**

011	Charges à caractère général	208 136.31 €
012	Charges de personnel	158 614.54 €
014	Atténuations de produits	34 772.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 232.40 €
65	Autres charges gestion courante	57 641.32 €
66	Charges financières	13 412.08 €
67	Charges exceptionnelles	150.00 €

Total DEPENSES 473 958.65 €

RECETTES

042	Opérations d'ordre entre section	7 064.06 €
70	Produits des services	8 417.88 €
73	Impôts et taxes	331 683.75 €
74	Dotations et participations	175 527.91 €
75	Autres produits gestion courante	90 143.32 €
77	Produits exceptionnels	5 040.19 €

Total RECETTES 617 877.11 €

Les recettes de fonctionnement.

Les communes perçoivent les impôts locaux : les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les taux en vigueur en 2021 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 29.97 %

Taxe foncière non bâti : 41.89 %

En 2021, la commune a notamment perçu en recettes de fonctionnement :

- 13 598.00 € pour les frais de mise à disposition du personnel et du bureau de l'agence postale,
- 246 671.00 € des impôts locaux,
- 40 274.75 € d'attribution de compensation versés par la communauté de communes de la Veyle,
- 44 049.00 € du Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux
- 10 932.00 € au titre de la dotation nationale de péréquation,
- 96 175.00 € au titre de la dotation forfaitaire,
- 54 822.91 € d'autres dotations et participations : attribution du fonds départemental de taxe professionnelle, compensation et exonération de la TH et des TF, dotation de solidarité rurale, dotation aux élus locaux, participation du groupement de rattachement et compensation pour l'accueil des élèves en cas de grève,
- 103 601.39 € d'autres recettes (revenus des immeubles, reversement du budget annexe lotissement Chanal pour 56 420.23 €, concessions cimetière, redevance pour location de licence, occupation du domaine public, remboursements de sinistres).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- des charges à caractère général : 208 136.31 €
- de la masse salariale : 158 614.54 €
- atténuations de charges : 34 772.00 €
- des charges de gestion courante : 57 641.32 €
- des remboursements d'intérêts d'emprunts : 13 412.08 €
- des dotations aux amortissements : 132.40 €

Section d'investissementLes dépenses sont :

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 51 932.59 €.

Les programmes de travaux à savoir :

<u>Programmes</u>	<u>Payé en 2021</u>
Acquisition de matériels	4 005.12 €
Pupitre jardin du souvenir	1 068.00 €
Réfection toiture préaux école	18 241.16 €
Etude préalable Salle des Associations	2 160.00 €
Réfection d'une salle de classe et cuisine des enseignants, sécurisation des accès de l'école	29 718.40 €
Amélioration acoustique restaurants scolaire	4 748.16 €
Clôture du terrain sportif	7 063.10 €
<u>TOTAL</u>	67 003.94 €

Dette

<u>Objet de la dépense</u>	<u>Annuités 2021</u>	<u>Capital restant dû au 31/12/2021</u>
SALLE POLYVALENTE	36 342,40 €	200 279.05 €
RESTAURANT SCOLAIRE	18 385,35 €	67 826.36 €
REFECTION PONT DU GEAI	10.616.92 €	172 854.84 €
Total	65 344.67 €	440 960.25 €

A BIZIAT, Le 11 avril 2022

Le Maire,
Guillaume AGATY

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le



ID : 001-210100467-20220331-2022_07-BF